



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants Séance extraordinaire du conseil des commissaires 16 janvier 2023

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Transactions confidentielles ATTENDU QUE deux (2) transactions confidentielles ont été négociées par les parties en cause dans le dossier de la Cour n° [REDACTED];

CC-230116-CA-0066

ATTENDU QUE les éléments essentiels des deux transactions ont été présentés par la secrétaire générale aux membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la secrétaire générale à signer, au nom de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, les deux (2) transactions confidentielles contenues dans le dossier de la Cour n° [REDACTED].

Adoptée à l'unanimité

Entente

ATTENDU QUE la Ville de Laval (la « Ville ») a procédé à l'aménagement d'un trottoir derrière l'école primaire Terry-Fox afin de permettre aux élèves dont le transport est assuré par les parents de passer par la cour d'école pour avoir accès à l'établissement à l'arrivée et au départ;

Ville de Laval et
école primaire Terry-Fox

CC-230116-MR-0067

ATTENDU QUE les deux parties ont convenu que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier serait responsable de l'entretien courant dudit trottoir (enlèvement de la neige, des branches, des débris et de tout autre objet risquant de nuire à son utilisation ou à la sécurité des usagers), alors que la Ville serait responsable de son entretien structurel;

ATTENDU QUE les parties souhaitent conclure une entente qui prendrait fin le 31 décembre 2039, avec la possibilité de résilier celle-ci si l'une ou l'autre partie ne respectait pas ses obligations contractuelles;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la conclusion d'une entente avec la Ville de Laval pour l'utilisation du trottoir en échange de son entretien courant;

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette entente, y compris tous les avenants.

Adoptée à l'unanimité



Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU la nécessité de rénover les blocs sanitaires de l'école primaire Laurentia;

Rénovation des blocs sanitaires

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 22-158-01 concernant la rénovation des blocs sanitaires de l'école primaire Laurentia et l'ouverture, le 22 décembre 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

École primaire Laurentia

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

CC-230116-MR-0068

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour la rénovation des blocs sanitaires de l'école primaire Laurentia à l'entreprise Les Entreprises Dominic Payette Ltée, au coût total de 398 419,00 \$, avant les taxes, ou 425 857,12 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU la nécessité de rénover les blocs sanitaires et le deuxième étage, y compris les salles de classe et les corridors, de l'école primaire Mountainview;

Rénovation des blocs sanitaires

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 22-163-01 concernant ce projet de rénovation à l'école primaire Mountainview et l'ouverture, le 12 décembre 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

École primaire Mountainview

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

CC-230116-MR-0069

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour la rénovation des blocs sanitaires et du deuxième étage de l'école primaire Mountainview à l'entreprise Jomaco inc., au coût total de 1 086 500,00 \$, avant les taxes, ou 1 161 324,54 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité



Engagement d'un entrepreneur ATTENDU la nécessité d'installer des salles de classe temporaires à l'école primaire Mountainview en raison de sa capacité d'accueil limitée;

Installation de salles de classe modulaires ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 22-163-02 concernant la location et l'installation de quatre salles de classe modulaires à l'école primaire Mountainview et l'ouverture, le 22 décembre 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

École primaire Mountainview ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

CC-230116-MR-0070 IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de location et d'installation de quatre salles de classe modulaires à l'école primaire Mountainview à l'entreprise SMS-Dion inc., au coût total de 2 100 000,00 \$, avant les taxes, ou 2 244 621,75 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 22-174-01 concernant le remplacement d'un système de ventilation et d'autres travaux de rénovation à l'école primaire Twin Oaks;

Rénovation du système de ventilation ATTENDU QUE le soumissionnaire conforme le plus bas a présenté une soumission de 4 199 000,00 \$;

École primaire Twin Oaks ATTENDU QU'il est recommandé par le directeur du Service des ressources matérielles et du transport de ne pas procéder à l'octroi du contrat suivant l'ouverture des soumissions reçues pour le projet, car les coûts dépassent la valeur marchande estimée pour un projet de cette nature;

CC-230116-MR-0071 IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ne procède pas à l'octroi du contrat pour le remplacement du système de ventilation à l'école primaire Twin Oaks suivant la publication de l'appel d'offres public n° 22-174-01;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document nécessaire à cet égard.

Adoptée à l'unanimité



Honoraires professionnels
Projet de rénovation du système de ventilation

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-MR-0144 et le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-210820-MR-0007 approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour réaliser des projets de rénovation au cours des trois prochaines années;

École primaire Twin Oaks
CC-230116-MR-0072

ATTENDU QUE la firme de génie mécanique Bouthillette Parizeau inc., retenue pour préparer les plans et superviser les travaux de rénovation à l'école primaire Twin Oaks, avait présenté son offre de services en même temps que ses honoraires professionnels de 72 100,01 \$, avant les taxes;

ATTENDU QUE, compte tenu de la structure actuelle de l'immeuble, des frais supplémentaires ont été engagés en raison de la complexité accrue du projet, ce qui a eu des répercussions sur l'estimation finale des honoraires professionnels;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels de la firme Bouthillette Parizeau inc. sont passés de 72 100,01 \$, avant les taxes, ou 77 065,36 \$, taxes nettes, à 108 488,08 \$, avant les taxes, ou 115 959,38 \$, taxes nettes, en raison de ces frais supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'augmentation des honoraires professionnels de la firme Bouthillette Parizeau inc. qui sont passés de 72 100,01 \$, avant les taxes, ou 77 065,36 \$, taxes nettes, à 108 488,08 \$, avant les taxes, à 115 959,38 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document relatif aux honoraires professionnels indiqués ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

Honoraires professionnels – architecture
Nouvelle école à Saint-Lin-Laurentides

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210331-MR-0086 approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour réaliser la construction d'une nouvelle école dans la région de Lanaudière;

CC-230116-MR-0073

ATTENDU QUE la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc., retenue pour fournir les services d'architecture dans le cadre de ce projet, avait présenté ses honoraires professionnels de 892 601,10 \$, avant les taxes, ou 954 072,31 \$, taxes nettes, tels qu'approuvés par le conseil des commissaires par voie de résolution n° CC-211114-MR-0040;

ATTENDU QUE des frais supplémentaires ont été engagés en raison de l'estimation finale mise à jour des coûts de construction, ce qui a eu des répercussions sur l'estimation des honoraires professionnels;

ATTENDU ces frais supplémentaires, les honoraires professionnels de la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. sont passés de 892 601,10 \$, avant les taxes, ou 954 072,31 \$, taxes nettes, à 1 066 421,86 \$, avant les taxes, ou 1 139 863,67 \$, taxes nettes;

IL EST RECOMMANDÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'augmentation des honoraires professionnels présentés par la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. qui sont passés de 892 601,10 \$, avant les taxes, ou 954 072,31 \$, taxes nettes, à 1 066 421,86 \$, avant les taxes, ou 1 139 863,67 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document relatif aux honoraires professionnels indiqués ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité



Honoraires professionnels –
génie mécanique et
électrique

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210331-MR-0086 approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour réaliser la construction d'une nouvelle école dans la région de Lanaudière;

Nouvelle école à
Saint-Lin-Laurentides

ATTENDU QUE la firme Bouthillette Parizeau inc., retenue pour fournir les services de génie mécanique et électrique dans le cadre de ce projet, avait présenté ses honoraires professionnels de 377 154,00 \$, avant les taxes, ou 403 127,65 \$, taxes nettes, tels qu'approuvés par le comité exécutif par voie de résolution n° EC-210820-MR-0009;

CC-230116-MR-0074

ATTENDU QUE des frais supplémentaires ont été engagés en raison de l'estimation finale mise à jour des coûts de construction, ce qui a eu des répercussions sur l'estimation des honoraires professionnels;

ATTENDU ces frais supplémentaires, les honoraires professionnels de la firme Bouthillette Parizeau inc. sont passés 377 154,00 \$, avant les taxes, ou 403 127,65 \$, taxes nettes, à 448 181,84 \$, avant les taxes, ou 479 047,00 \$, taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'augmentation des honoraires professionnels présentés par la firme Bouthillette Parizeau inc., qui sont passés de 377 154,00 \$, avant les taxes, ou 403 127,65 \$, taxes nettes, à 448 181,84 \$, avant les taxes, ou 479 047,00 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document relatif aux honoraires professionnels indiqués ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

